

## FIN DE MISSION APRES UNE PERIODE DE REHERCHE D'EMPLOI

Par GEGE 2, le 24/06/2014 à 12:26

JE TERMINE UNE MISSION

AVANT J ETAIS EN RECHERCHE D EMPLOI JE NE BENEFICIAI PAS DES ASSEDICS

LA MISSION TERMINEE MAINTENANT AI JE DROIT AU CHOMAGE SI OUI AUPRES DE QUEL ORGANISME

Par GEGE 2, le 24/06/2014 à 12:33

JE TERMINE UNE MISSION AUPARAVANTJ ETAI EN RECHERCHE D UN EMPLOI LE TRAVAIL QUE J EXERCAIS NE ME DONNER PAS DROIT AUX ASSEDICS MAINTENANT QUE LA MISSION EST TERMINEE AI JE DROIT AUX ASSEDICS

## Par P.M., le 24/06/2014 à 13:00

Bonjour tout d'abord,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Il faudrait savoir de quelle mission il s'agit, auprès de qui, s'il s'agit d'une entreprise privée établie en France, combien de temps elle a duré et si vous cotisiez par des feuilles de paie à l'assurance chômage...